

Article original

Développement et préservation du patrimoine culturel du peuple Tchaman

LOBA Léon Fabrice

Université Félix Houphouët Boigny / Côte d'Ivoire,

Auteur correspondant : fabriceloba0@gmail.com

Article soumis le 20/09/2019 et accepté le 06 12/2019

Résumé : le peuple Tchaman ou Atchan tire ses origines du Ghana comme l'indique la tradition orale. Il occupe l'espace du District Autonome d'Abidjan (Abidjan, Songon, Anyama, Bingerville) avec leurs voisins Akyé. C'est un peuple qui malgré l'arrivée du christianisme et du colon, a su garder ses valeurs traditionnelles jusqu'à aujourd'hui. Comment cela est possible vue l'influence qu'à le développement socio-économique, les religions nouvelles, les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication sur la jeunesse. La réalisation de cette étude s'articule autour de deux éléments méthodologiques majeurs à savoir la recherche documentaire (fonds d'archives, œuvres bibliographiques) et la tradition orale auprès des dépositaires de la tradition (Notabilité, doyen d'âge...), chose rendue possible grâce à l'observation participante dans le village d'Abidjan-Agban commune d'Attécoubé dans le District d'Abidjan. Cette étude présente ce peuplesur plusieurs aspects (migration, composante, organisation socio-politique...) et aide à comprendre le mécanisme qu'il utilise pour ne pas être submergé par le développement, avant de révéler deux stratégies (obligation de fréquenter le village et d'appartenir à une classe d'âge ou catégorie), mis en place pour que les jeunes s'approprient la chose culturelle.

Mots clés : Tchaman, christianisme, monographie, tradition-orale...

Abstract : Chaman people or Atchanoriginatedfrom Ghana as indicated by the oral tradition. It occupies the space of the District of Abidjan (Abidjan Songon, Anyama, Bingerville) Akye people withtheirneighbors. This is a people thatdespite the arrival of Christianity and of the colon, has retaineditstraditional values to today. How can the influence viewthat socio-economicdevelopment, new religions, New Information Technologies and Communication on youth. The completion of thisstudyfocuses on two major methodologicalelementsnamelydocumentaryresearch (Archives, bibliographicalworks) and oral tradition to custodians of tradition (Attractions for Tourists, deanage ...) something made possible by participant

observation in the village of Abidjan-AgbancommonAttécoubé in the District of Abidjan. This study shows that people in many aspects (migration, component, organizing socio-political ...) and helps to understand the mechanism it uses to not be overwhelmed by development, before revealing two strategies (obligation to attend the village and to belong to an age group or category), set up for young people appropriate the cultural thing.

Introduction

Le peuplement Atchan également appelé Ebrié, s'est effectué vers le XV^e au XVIII^e siècle dans le sens forêt-lagune¹ (Loucou, 1984). C'est ainsi qu'ils vont se retrouver au sud de la Côte d'Ivoire autour de la lagune qui porte leur nom². Sur l'origine de leur nom, les Ebrié eux-mêmes disent qu'ils s'appelaient à l'origine *Tchaman* ou *Atchan*. La désignation *Ebrié*, c'est-à-dire « Homme sale », vient des insultes que leur proféraient les Abouré. Ils eurent en effet à se quereller avec ce peuple du même groupe Akan lagunaire, dans la région de Grand-Bassam³.

Ils étaient regroupés en six (6) tribus ou « Goto » à savoir : les Bidjan (Abidjan), les Kwè (Bingerville), les Bobo (Abobo), les Songon, les Nonkwa. Elles sont aujourd'hui divisées en neuf (9) tribus⁴. Nous avons : Les Kwè (Bingerville), les Bidjan (Abidjan), les Yopougon, les Songon, les Diapo, les Bya (Bietry), les Niangon, les Nonkwa (Blockauss, Anonkoikouté, AboboDoumé) et les Bobo

¹ (J.-N.) LOUCOU, *Histoire de la Côte d'Ivoire*, tome I *La formations des peuples*, CEDA, 1984, p.133

² (G.) NIANGORAN-BOUAH, « Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série F (Ethnosociologie, Tome 1, 1969, pp.51-83

³ Les Tchaman doivent le nom péjoratif d'Ébrié/Abrié aux Abouré. Ces derniers estimaient que les Tchaman étaient des gens ayant un sale caractère (Abrié ou plus précisément bibrié est un mot abouré qui signifie « noir » et désigne une variété de silures noirs des marécages), un peuple belliqueux. Les Abouré les appellent Ébrié, les Attié, Bi, les Brignan (Avikam), Èsinlin, les M'batto, Gbon, les Alladian, Tchrimbo, les Adjoukrou, Ébou (singulier, Boubou) (NIANGORAN-BOUAH (G.), 1969, p.51).

⁴ (D.) PAULME, « Mission en pays akyé (Côte d'Ivoire) », in *L'Homme*, 1965, vol. 5, n°1, p.106

(Abobo). Ce qui s'explique selon la tradition orale par le fait de querelles internes dus à des problèmes de succession. Les mésententes débouchaient généralement sur des conflits sanglants. La majorité des villages Atchan sont gagnés par l'expansion de la métropole d'Abidjan, ce qui n'est pas sans conséquence pour l'intégrité des personnes et de leurs modes de vie. Malgré cela ce peuple a su conserver ses valeurs culturelles et continuer la transmission de son riche patrimoine culturel. Cette étude a été conçue dans l'optique de révéler le mécanisme mis en place par ce peuple pour maintenir son intégrité culturelle face aux défis du christianisme, des NTIC et donc de la mondialisation. La base méthodologique de cette étude est axée sur deux éléments majeurs à savoir la recherche documentaire (fonds d'archives, œuvres bibliographiques) pour s'enquérir de l'état de la question et savoir comment certains historiens présentent l'histoire des migrations, l'organisation socio-politique du peuple Atchan et la tradition orale auprès des sachants permettant d'avoir des données actualisées.

Cette étude est structurée en trois parties : l'histoire des migrations du peuple Atchan tel que perçue par les historiens et les sachants, son organisation socio-politique et le modèle de transmission utilisé pour pérenniser le riche patrimoine culturel.

1. Les grandes migrations

Le monde Akan a été le théâtre de conflits multiples durant la deuxième moitié du XVII^e siècle. La crainte d'être réduits en esclavage après la défaite, poussent la plupart des peuples vaincus à quitter leur pays d'origine et à chercher un asile extérieur⁵. En effet, le peuple Atchan a émigré sur le territoire ivoirien à partir du XV^e siècle⁶. Il fait partie du grand groupe lagunaire composé de 19 ethnies. Ils ne tirent pas tous leur origine du monde Akan mais sont nés d'un brassage de peuples venus d'horizons divers. La tradition orale le reconnaît implicitement car

⁵ (S.-P.) EKANZA, Côte d'Ivoire : Terre de convergence et d'accueil (XV^e-XIX^e siècle), Abidjan, CERAP, 2006, pp.42-43

⁶ Ibidem, p.42

elle établit une nette distinction quant aux différents *gotos*. L'exemple des Songon qui sont une fraction des Abron avec lesquels ils émigrent au milieu du XVII^{ème} siècle, en provenance de Koumassi (ville du Ghana).

Les Tchaman⁷ ou Ebrié occupent, sur la rive nord de la lagune du même nom, une bande de terre d'environ dix-huit kilomètres allant de la lagune Potou à l'est où ils vivent avec les Akyé et les Abouré. Passé le fleuve Agnéby (à l'ouest) commencent les villages Adjoukrou. Les Tchaman se localisent au sud de la Côte d'Ivoire et sont membres du grand groupe ethnique et linguistique akan. Ils sont pêcheurs et paysans. Selon la légende, c'est sous la conduite d'Otchogbi, un homme de petite taille, remarquable par son courage, que les *Tchaman* sont partis de Sandie, petit village situé à l'ouest de l'actuel Ghana, lors du grand mouvement d'immigration du groupe akan en Côte d'Ivoire entre le XV^{ème} et le XVIII^{ème} siècle. Les guerres incessantes entre les populations (trop nombreuses) furent à l'origine de ces migrations. Les membres de ce groupe ethnique seraient une fraction des premiers Abron émigrés en Côte d'Ivoire au début du XVII^{ème} siècle. À l'instar des Abron (qui ne parlent que Koulango), ils auraient, au cours des nombreux déplacements, abandonné leur langue d'origine pour adopter celle qu'ils utilisent aujourd'hui dans la communication courante⁸. Mais les habitants de Cocody se disent autochtones, tandis que ceux du village d'Annan seraient venus d'une migration de l'Ashanti en passant par Bonoua. Quant à ceux d'Akwadjamé (Adjamé Bingerville), ils gardent le souvenir d'un premier village qu'ils situent à Bago, dans la sous-préfecture de Songon. Enfin, ceux de Blockhaus (blôko, « le vieux ») seraient là depuis près d'un

⁷ Selon Niangoran-Bouah, Tchaman (Djaman) serait un terme d'origine twi (ashanti), signifiant « ceux qui ont fait bande à part ; ceux qui ont quitté le pays » (singulier, Tchabio) ; pour les femmes, on dit Tchabia (pluriel, Tchabya). Ce serait le même nom que ces derniers emploient pour désigner les Abron de la région de Bondoukou (NIANGORAN-BOUAH (G.), 1969, p.51).

⁸ (G.) NIANGORAN-BOUAH, *op.cit.*, p.52

siècle⁹. Pierre Du Prey (1962) inscrit les Ebrié dans la seconde vague des migrations venant de l'est vers le début du XVII^e siècle. Il affirme qu'ils s'installent alors sur la terre ferme entre la Mé et l'Agneby où ils fondent Adjamé, leur premier village¹⁰. Ce lieu constitue le point à partir duquel s'opère, et le regroupement, et la dispersion des Ebrié en terre ivoirienne (cf. figure 1)

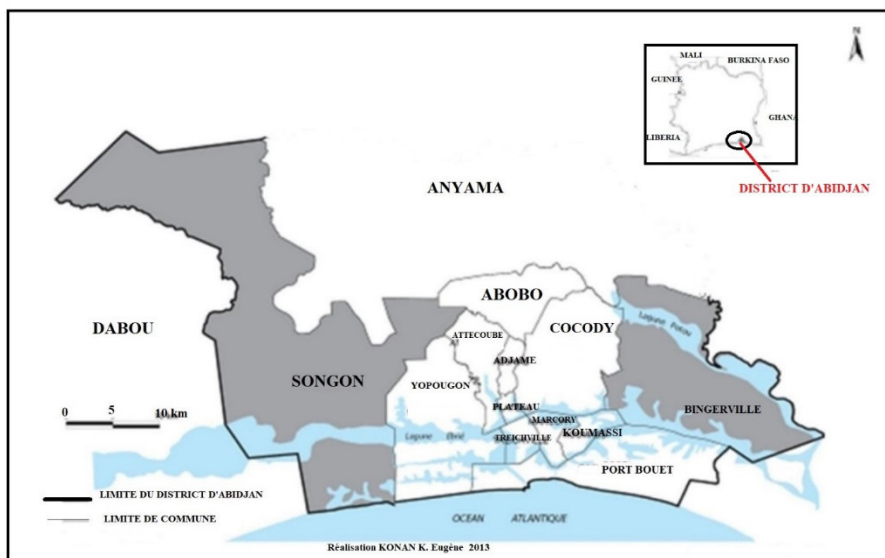


Figure 1 : espace occupé par le peuple Aitchan

2. Organisation sociale et politique

2.1. Organisation sociale

L'organisation sociale des Tchaman se caractérise à l'origine par sept (7) matriclans exogamiques *Amando*. L'un a éclaté pour donner deux unités distinctes. Leurs noms sont : *Lokoma*, *Fiedoma*,

⁹ (N.) COULIBALY, « Bingerville à l'époque des Gouverneurs (1900-1934) », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (Histoire), tome X, 1982, p.184

¹⁰ (P.) DU PREY, *Histoire des Ivoiriens. Naissance d'une Nation*, Abidjan, Imprimerie de la Côte d'Ivoire, 1962, pp.31-32

Kwèdoma, Adzumado, Tsadoman, Godouman, Abromando et Gbadoman¹¹. L'analyse de ces groupes constitués permet de mettre en exergue des faits historiques et anthropologiques notables des Tchaman. Chez les Tchaman, la filiation est matrilineaire : les enfants appartiennent au groupe de leur mère ; les fils cultivent les terres qui leur viennent d'un oncle ou d'un grand-père. Dans le village, chaque clan possède un doyen le *mandobrôko*. Il est le gardien de l'unicité du clan, apaise les conflits entre ses cadets, gère les biens (immeubles, meubles de la communauté), distribue des terres aux jeunes, se porte garant des dettes contractées et amendes ; enfin, il défend l'honneur du clan¹². La tradition¹³ rapporte que c'est un chasseur du matriclan *Lokoma* qui aurait, le premier, découvert le site de l'ancien village Tchaman (Brékégon). Ils ont acquis ainsi des droits inaliénables sur les terres et le sol. Ils sont de ce fait les seuls autorisés à faire des libations et à autoriser tout établissement.

2.2. Organisation politique

L'organisation politique traditionnelle des Tchaman repose sur le système des classes d'âge « *amè* ». Tout Tchaman se situe dans la société par la classe d'âge dont il relève tout autant que par son village ou par son clan. L'ensemble de la population, hommes et femmes, comprend quatre classes d'âge, qui se succèdent dans un ordre immuable : Dougbô, Tchagba, Blésswé, niando. Les quatre classes se partagent la gestion du village¹⁴. Celles-ci, sont toujours présentes toutes ensemble. Une nouvelle classe est formée environ tous les 16 ans. Ce qui donne un cycle de $16 \times 4 = 64$ ans¹⁵. L'âge moyen est de 16 ans pour entrer dans le système des classes

¹¹ (G.) NIANGORAN-BOUAH, op.cit., p. 85

¹² (D.) PAULME, *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*, Paris, Librairie, Plon, 1971, 310 p.

¹³ Ibidem, p.87

¹⁴ (D.) PAULME, 1965, p.106

¹⁵ Idem, 1971, p.221

d'âge. Mais, dans certaines régions, il est de 20 ans¹⁶. Les générations (*amèpasa*) sont divisées en quatre sous-classes ou catégories appelées (*amè*). Les fils d'un même père seront toujours de la même génération mais de sous-classe différente. Ainsi, nous avons dans l'ordre : *djéhou* (fils aînés), *dogba* (fils puînés), *agban* (fils cadets), *assoukrou* (fils benjamins). Au niveau des sous-classes, nous retrouvons également le principe des alliances : ainsi *djéou* et *dogba* demeurent des classes rivales (tout comme *agban* et *assoukrou*) ; les alliances existent entre aînés et cadets, entre puînés et benjamins.

La vie culturelle, religieuse et politique reposent sur l'organisation des générations d'habitants. Ainsi, le guide ou père de la sous-classe ou (*abèoté*) est le premier né *djéou*. En principe, c'est le plus âgé, sans distinction de clan qui est nommé. Il transmet les instructions reçues concernant l'exécution des travaux d'intérêt public. Il est leur porte-parole et peut être le chef du village ou *akoubèoté* (*akoubè* « village », *oté* « père ») lorsque sa classe d'âge parvient à l'échelon des « hommes murs » dans la gestion des affaires du village. Selon G. Niangoran-Bouah¹⁷, ce principe des classes d'âge met en évidence le caractère militaire du système politique tchaman. Le chef du village *akoubèoté* gouverne avec quatre ou cinq anciens *n'kpomaman* (singulier, *n'kpomanwo* qui signifie porte-parole font aussi office de notable) de sa génération, à raison de trois pris avec lui dans la première sous-classe (celle des fils aînés *djéou*) et deux dans la seconde (celle des puînés *dogba*).

Le chef du village, dans l'ordre traditionnel, n'est ni le chef guerrier, ni son doyen, pas plus que l'homme le plus âgé d'un clan déterminé. Il est le chef reconnu de l'échelon d'âge qui réunit les « hommes mûrs » de 45 à 60 ans avec l'approbation de *nanan* ou *akoubè nanan* (patriarche ou doyen du village). Autrefois, ce

¹⁶ Tous les villages tchaman sont aujourd'hui administrés par les Dougbô. Ces derniers sont au pouvoir depuis les années 2000. Après 15 ans (période qui peut s'étendre jusqu'à 20 ans), les dougbô vont laisser la place aux tchagba.

¹⁷ (G.) NIANGORAN-BOUAH, 1969, p.81

dernier était le plus vieil homme du village. Il était nommé par le conseil des anciens et était également la dernière instance juridique du village. Son rôle était très important dans les domaines religieux et politique. Il possédait des pouvoirs plus étendus. On l'appelait même *bringbi* (roi).

L'organisation politique chez les Tchaman diffère de celle des autres Akan¹⁸. Il n'y a pas de royauté. Le village est dirigé par un chef aidé par une notabilité. Le choix du chef se fait par génération et par classe d'âge. La condition première pour être chef, est d'être native du village de par son père. Il y a 4 générations qui sont : « Dougbo, Tchagba, Bléssoué, Gnandô ». A l'intérieur des générations, on note 4 classes d'âge qui sont : « Djéhou, Dogba, Agban, Assoukrou ». La prise du pouvoir se passe tous les 15 ans maximum à l'issue d'une cérémonie de réjouissance appelée *Afatchoué*. C'est à la génération au pouvoir qu'il revient de gérer au quotidien le village et d'y faire respecter les us et coutumes.

Les conditions physiques du littoral ivoirien, favorisent une agriculture et une pêche florissante au fil des années. Les amas coquilliers dépotoir de grande envergure en sont l'expression. Les témoignages recueillis dans notre zone d'étude révèlent qu'à l'époque précoloniale, les populations s'adonnaient à la chasse. Ils se reconvertiront progressivement à la pêche et à l'agriculture.

3. mode de transmission et conservation du patrimoine culturel Atchan

3.1. La notion du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel se définit comme l'ensemble des biens, matériels ou immatériels, ayant une importance artistique et/ou historique certaine, et qui appartiennent soit à une entité privée (personne, entreprise, association, etc.), soit à une entité publique (commune, département, région, pays, etc.); cet ensemble de biens

¹⁸Entretiens avec AWOUMIAN Mako, 62 ans, notable à Adiapodoumé.

culturels (en) est généralement préservé, restauré, sauvegardé et montré au public (diffusion).

Le patrimoine dit « matériel » est surtout constitué des paysages construits, de l'architecture et de l'urbanisme, des sites archéologiques et géologiques, de certains aménagements de l'espace agricole ou forestier, d'objets d'art et mobilier, du patrimoine industriel.

Selon la convention *POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATERIEL* l'UNESCO du 17 Octobre 2003, On entend par "patrimoine culturel immatériel" les pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire - ainsi que les instruments, objets, artefacts et espaces culturels qui leur sont associés - que les communautés, les groupes et, le cas échéant, les individus reconnaissent comme faisant partie de leur patrimoine culturel. Ce patrimoine culturel immatériel, transmis de génération en génération, est recréé en permanence par les communautés et groupes en fonction de leur milieu, de leur interaction avec la nature et de leur histoire, et leur procure un sentiment d'identité et de continuité, contribuant ainsi à promouvoir le respect de la diversité culturelle et la créativité humaine. Aux fins de la présente Convention, seul sera pris en considération le patrimoine culturel immatériel conforme aux instruments internationaux existants relatifs aux droits de l'homme, ainsi qu'à l'exigence du respect mutuel entre communautés, groupes et individus, et d'un développement durable. Le patrimoine culturel immatériel est perçu comme facteur de rapprochement, d'échange et de compréhension entre les êtres humains.

3.2. Les facteurs impactant le patrimoine culturel Atchan

Le peuple Atchan situé essentiellement dans le district d'Abidjan renferme plusieurs composantes comme énoncé plus haut. Toutes ses composantes ont donc une culture matérielle (statues, attributs de gouvernances, costumes, tambours (cf.photo 1)...) et immatérielle propre (danses, chants, contes, etc.). Force est de constater de nos jours que cette richesse tant à disparaître.



Photo 1 : composante du patrimoine culturel matériel en pays Tchaman

Tambours servants à la Danse guerrière, Fabrice Loba 2018

Les raisons sont à chercher aux plans historique et subactuel. Au plan historique nous pouvons citer, la pénétration précoce des explorateurs. Les premiers navigateurs, notamment européens à avoir visité la côte ivoirienne vers 1365 sont les Dieppois et les Rouennais¹⁹. Ils seront suivis plus tard des Portugais. C'est à partir

¹⁹ Le document les «voyageurs dieppois» serait un mythe, un faux que les Français auraient établi lors de rivalités qui les opposaient aux Anglais au sujet du partage colonial de l'Afrique, pour montrer qu'elle (La France) est arrivée sur cette côte la première, et qu'elle y avait des droits que n'avait pas l'Angleterre. Les Anglais, selon SCHWARTZ (A.), 06 mars 1972, p.9, «Conserver d'ailleurs ce faux au British Muséum pour montrer la mauvaise foi des Français». Nous retenons que cette partie de la Côte d'Ivoire a intéressé,

de cette pénétration que l'Occident va apporter sa culture en CI. Aussi nous pouvons pointer du doigt les missionnaires catholique. Ils ont incité les peuples du littoral en général à abandonner leurs pratiques ancestrales au détriment du christianisme, favorisant ainsi par la suite la colonisation. Au plan subactuel, le manque de transmission de cette richesse aux plus jeunes dus au désintérêt de ces derniers, est l'une des raisons principales. Aussi l'absorption de plusieurs villages par la ville d'Abidjan pourrait renforcer l'idée de disparition de cette richesse culturelle. Nous verrons dans ce qui suit le mécanisme mis en place par ce peuple afin de conserver sa culture.

4. Mesures de transmissions et conservations

Les stratégies mise en place concernent les jeunes car ils sont le moteur du développement d'une nation et acteur principal pour la pérennisation d'un patrimoine culturel. Aujourd'hui le constat général est que de plus en plus de jeunes Atchan sous l'influence des mouvements de réveil spirituel chrétiens, se détournent de la tradition.

4.1 Obligation de fréquenter le village

Tous les villages Atchan se sont donnés une ligne de conduite afin d'obliger les jeunes Atchan à s'intéresser à la chose culturelle. L'obligation de fréquenter régulièrement le village fait partie intégrante de cette ligne de conduite. Les parents sont tenus de faire venir les enfants mêmes à bas âges au village, une façon de les présenter à toute la famille et à toute la communauté villageoise. Cette mesure permet à l'enfant d'être accepté de tous et surtout de cultiver l'esprit d'humilité, de partage... une fois adolescent ou majeure, le jeune Atchan est tenu de participer à toutes les cérémonies du village (réjouissances, funérailles...) avec ou sans ses parents. Faillir régulièrement à cette exigence revient à s'exposer ou exposer son matriclan à une amende financière allant 25 0000 à 200 000FCFA. Une parade est faite pour les

des ressortissants de contrées lointaines à diverses époques ; ce qui toutefois constitue une source d'informations inestimables.

jeunes Atchan qui sont en dehors du pays, ils sont tenus de venir au village au moins une fois chaque 3 ans et faire profiter de leurs réussites au village tout entier (réhabilitation des infrastructures publiques et religieuses...). L'autre avantage de cette mesure est qu'elle permet d'apprendre sa langue maternelle afin de mieux communiquer avec tous.

Pour le temps que nous avons passés dans le village d'Abidjan-Agban pour notre enquête, nous avons pu nous rendre compte de l'importance du maniement de la langue Atchan dans toutes les instances villageoises et même dans les différentes églises présentes dans ledit village. Ce fait paraît inédit vu la position géographique des villages Tchaman en général situé en pleine métropole Abidjanaise. Le modernisme, et le caractère cosmopolite du District d'Abidjan, ne semble pas impacter la vie des villages Tchaman. Pour illustrer notre argumentaire, nous pouvons prendre l'exemple de la ville de Bouaké (Région du Gbékê centre de la Côte d'Ivoire) qui est une localité appartenant aux autochtones Baoulé. Cette ville au vu de ses potentialités économiques, a attiré plusieurs populations allochtones et allogènes jusqu'à devenir la seconde ville la plus peuplée de Côte d'Ivoire après Abidjan selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat 2014 (RGPH 2014). Ce flux massif de population a obligé le peuple autochtone Baoulé à se « retrancher » dans les villages aux alentours de ladite ville, chose qui a participé à faire régresser la pratique de l'ethnie Baoulé au détriment du Malinké dans la ville de Bouaké.

4.2 Appartenance à une classe d'âge

Comme indiqué plus haut, la classe d'âge est un élément très important dans l'organisation socio-politique du peuple Atchan. Tout Tchaman se situe dans la société par la classe d'âge dont il appartient tout autant que par son village ou par son matriclan. La classe d'âge est donc la base de la société Atchan. Elle assure la stabilité, la cohésion entre les fils et filles du village, à l'instar du Poro, c'est une école de vie où il est diffusé les rites traditionnels d'initiations, les us et coutumes, les divinités du village et leurs rites

d'adorations, les chants, les danses... Au vue de l'importance de la classe d'âge, c'est tout naturel que les jeunes Atchan soucieux du développement de son village et la promotion de son identité culturelle fait le choix librement d'appartenir à cette institution (cf. photos 2 et 3). Appartenir à cette institution donne droit à plusieurs avantages dans la société Atchan tels que :

- La prise de parole en public lors des réunions ;
- Le mariage coutumier ;
- Avoir des terres à cultiver ou pour bâtir une maison ;
- Devenir notable ou chef du village ;
- Etre inhumé au cimetière du village...

Ne pas appartenir à une classe d'âge est une grande honte pour la famille et le matriclan dont on est issu.



Photo 2 : Jeunes Tchaman en pleine danse Guerrière

Catégorie Bléssoué-Agban du village Bidjan-Agban
(commune d'Attécoubé district d'Abidjan), Fabrice
Loba 2018



Photo 3: jeune femme Atchan en pleine danse de réjouissance

Catégorie Bléssoué-Dogba du village
Songonté(commune de Songon district d'Abidjan),
Fabrice loba 2017

Les deux mesures énumérées ci-dessus font parties d'une longue liste de stratégies mise en place par le peuple Atchan afin de conserver sa tradition. Ces mesures fonctionnent à en juger par les illustrations (photo 2 et 3) qui montre des jeunes hommes et femmes enracinés dans la chose culturelle et qui à leurs tours devront diffuser cette riche culture à leurs enfants.

Conclusion

Depuis la période des grandes migrations, le peuple Atchan a beaucoup lutté pour ne pas être assimilé ou exterminé, ce qui lui a valu une réputation de guerrier. Pendant l'époque coloniale, il a vu ses villages devenir des villes (Bingerville et Abidjan) ce qui implique des changements dans son mode de vie... face à cette situation nouvelle, il s'est donné une ligne de conduite afin de

garder ses coutumes. Après les indépendances, des facteurs comme la démographie galopante, les NTIC, les religions nouvelles sont les principales sources de disparition de la culture Tchaman caractérisé par le désintéressement de sa jeunesse à la chose culturelle. Dans une dynamique d'adaptation sans pareil, ce peuple arrive à maintenir son patrimoine culturel. L'exemple du peuple Atchan ne devrait pas rester une exception en Côte d'Ivoire car le principe fondamental de la mondialisation est de partager (faire connaître) sa culture aux autres nations. S'inspirer de l'exemple du peuple Atchan s'avère une nécessité car préserver son patrimoine culturel c'est se préserver soit même.

Références bibliographiques

COULIBALY (N.), « Bingerville à l'époque des Gouverneurs (1900-1934) », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, série I (Histoire), tome X, 1982, p.184

DU PREY (P.), *Histoire des Ivoiriens. Naissance d'une Nation*, Abidjan, Imprimerie de la Côte d'Ivoire, 1962, 70 P.

DUMAS (M), « La démarche de l'interprétation du patrimoine », in *Les cahiers techniques*, Nord Pas de calais, collections agir pour comprendre, 1999, 125 p.

EKANZA (S.-P.), *Côte d'Ivoire : Terre de convergence et d'accueil (XV^e-XIX^e siècle)*, Abidjan, CERAP, 2006, pp.42-43

NIANGORAN-BOUAH (G.), « Les Ebrié et leur organisation politique traditionnelle », in *Annales de l'Université d'Abidjan*, Série F (Ethnosociologie, Tome 1, 1969, pp.51-83

LOUCOU (J.-N.), *Histoire de la Côte d'Ivoire*, tome I *La formations des peuples*, CEDA, 1984, p.133

PAULME (D.), « Mission en pays akyé (Côte d'Ivoire) », in *L'Homme*, 1965, vol. 5, n°1, p.106

PAULME (D.), *Classes et associations d'âge en Afrique de l'Ouest*, Paris, Librairie, Plon, 1971, 310 p.

Enquêtes orales

Akré Alexandre, chef du village d'Abidjan-Agban, date d'entretiens 10 Aout 2018

Tamon Alfred, 37 ans, doyen d'âge de la catégorie Bléssoué-Agban du village d'Abidjan-Agban, date d'entretiens 05 Novembre 2018

AWOUMIAN Mako, 62 ans Archiviste à la retraite Chef notable à la chefferie d'Adiapodoumé date d'entretiens 25 juillet 2014